Commune de
LUC-SUR-MER

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS COMMUNICABLES : 22/02/2023

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION ADMINSTRATIVE DU CCAS DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Le 16 février 2024 à 18 heures 30 minutes, la **Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale** de Luc-Sur-Mer légalement convoquée le 7 février 2023, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe CHANU**, Maire de Luc-Sur-Mer et Président de la Commission administrative

Présents : Philippe CHANU, Claudie CRÉNEL, Jean-Marie AGUINET, Pascal LECARPENTIER, Martine PATRY, Pierre-Marie WERLEN, Anne LEGOUX, Nelly BOULET-LESAGE, Sylvie STACCHETTI, Brigitte WATRIN, Antoine PRUM, Michèle ALLIX, Anne GUILLOU, Dominique FOULEY-DOURDAN

Absents représentés :
Carole FRUGERE (pouvoir à Mme Michèle ALLIX)
Christine DURAND (pouvoir à Mme Claudie CRÉNEL)
Florence LASKAR (pouvoir à Mme Anne LEGOUX)

Absents excusés non représentés :

► Le quorum est atteint.

► A l'unanimité, Mme Anne GUILLOU est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Informations aides diverses

2/ Demandes d'aide

2.1 – Aide obsèques

2.2 – Demande d'aide financière

3/ Subvention EHPAD intercommunal Douvres-la-Délivrande

4/ Subvention Association Jacques CORNU – Dispositif OSYS

5/ Remboursement de frais d'un élu dans le cadre de l'organisation du repas des anciens

6/ Aide au transport des personnes âgées pour raisons médicales en dehors de Luc-sur-Mer

7/ Questions diverses

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour une demande d'aide.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal du 7 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS AIDES DIVERSES

Mme CRENEL informe la commission administrative qu'elle a accordé selon sa délégation de pouvoir les dons suivants :

D'octobre à décembre 2023 :

- 150.00 € pour aider au règlement de la facture d'eau
- 102.01 € pour aider au règlement du loyer
- 154.53 € pour aider au règlement de la facture d'eau
- 254.47 € pour aider au règlement de la facture d'électricité
- 400.00 € pour aider au règlement de frais d'obsèques

En 2024 :

- 395.00 € pour aider au règlement du solde d'une formation de permis de conduire
- 95.30 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire de mars à juin 2023
- 42.30 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire d'octobre à décembre 2023
- 17.70 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire d'octobre à novembre 2023
- 42.50 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire de novembre à décembre 2023
- 32.80 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire de janvier 2024
- 17.70 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire de janvier 2024
- 98.28 € pour aider au règlement des frais de location d'un vélo électrique pour 4 mois.

Mme Florence LASKAR donne pouvoir à Mme Anne LEGOUX et quitte la salle.

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

2024-001	Aide obsèques

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'un indigent de Luc-sur-Mer, sans famille connu, est décédé le 10 novembre 2023.

A ce titre, Mme CRÉNEL a reçu des Pompes Funèbres Générales une facture avec un reste à charge de 1753.74 €.

La dépense sera mandatée au compte 6588 et sera portée à la connaissance de l'étude de Maître Jean-Luc NOEL, notaire chargée de la succession à Douvres-la-Délivrande.

Après étude de sa demande, la commission administrative :

► ACCORDE une aide de 1753.74 € pour le règlement de la facture des Pompes Funèbres Générales (PFG). Celle-ci sera directement versée sur le compte des Pompes Funèbres.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**17**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2024-002	**Demande d'aide financière**

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande d'aide pour aider au règlement d'une facture d'eau et d'un loyer.

Mme FRUGÈRE ne prend pas part au vote, donne pouvoir à Mme Michèle ALLIX et quitte la salle.

Après étude de sa demande, la commission administrative :

► ACCORDE une aide de 500.00 € répartie comme suit :

- 390.50 € pour aider au règlement du loyer. Celle-ci sera directement versée sur le compte d'INOLYA.
- 109.42 € pour aider au règlement de la facture d'eau. Celle-ci sera directement versée sur le compte de VEOLIA.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**17**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2024-003	Demande d'aide financière

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande d'aide pour aider au règlement de l'achat d'un scooter.

Après étude de sa demande, la commission administrative :

► ACCORDE une aide de 1000.00 € pour aider au règlement de l'achat du scooter. Celle-ci sera directement versée sur le compte de Mototeam.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**17**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2024-004	Subvention EHPAD Intercommunal Douvres-la-Délivrande

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande de subvention de l'EHPAD intercommunal de Douvres-la-Délivrande pour le financement des activités d'animation au bénéfice des résidents.

Les animations sont très appréciées au sein de l'EHPAD.

La subvention sera mandatée sur le compte 6574.

Après étude de sa demande, la commission administrative :

► ACCORDE une subvention de 300.00 € à l'EHPAD intercommunal Douvres-La-Délivrande.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**17**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2024-005	Subvention Association Jacques CORNU – Dispositif OSYS

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande de subvention de l'Association Jacques CORNU pour l'aide au financement du dispositif OSYS.

Ce dispositif départemental aide les personnes victimes de violences conjugales. Ce service est joignable 7j /7 et 24h/24.

La subvention sera mandatée sur le compte 6574.

Après étude de sa demande, la commission administrative :

► SURSEOIT à cette décision et attend de se renseigner davantage.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**00**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	17

2024-006	Remboursement de frais d'un élu dans le cadre de l'organisation du repas des anciens

Vu l'avance de 103.23 euros TTC payée par Mme Claudie CRÉNEL, vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'achat de petits matériels de papeterie dans le cadre de l'organisation du repas des anciens du 10 décembre 2023 et répartie comme suit :

- 38.00 € à Plein Ciel le 14 novembre 2023
- 9.98 € à Bureau Vallée le 16 novembre 2023
- 55.25 € à Plein Ciel le 17 novembre 2023

Considérant que le Centre Communal d'Action Social entend prendre en charge l'intégralité de ces frais ; il est sollicité le remboursement des frais avancés par Mme CRÉNEL.

Après étude de sa demande, la commission administrative :

► ACCEPTE le remboursement des frais avancés par Mme CRÉNEL. La somme de 103.23 € sera directement versée sur le compte de Mme Claudie CRÉNEL

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**17**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2024-007	Aide au transport des personnes âgées

Mme Claudie CRENEL, Vice-Présidente, souhaite élargir l'aide au transport des personnes âgées existante instaurée par délibération le 4 juillet 2009 (n°2009/30) et le 26 avril 2014 (n°2014/18) et actualisée le 25 mars 2023.

En effet, celle-ci concerne exclusivement les demandes de transport pour les trajets exclusivement sur le périmètre communal. Les demandes de transport exprimées par les

personnes âgées concernent principalement des demandes en dehors de Luc-sur-mer pour se rendre à des rendez-vous de suivi médical.

Elle propose donc de modifier les conditions suivantes de la délibération existante comme suit :

Les bénéficiaires devront :

- **Etre âgés de plus de 65 ans** ou produire un certificat médical indiquant une réduction de la capacité de mobilité.
- **Avoir un quotient familial ne dépassant pas 1200 €**
  La production de l'avis d'imposition sera exigée. La modification récente de la situation professionnelle et/ou de ressources pourra être prise en compte.
- **Produire un justificatif de rendez-vous médical** pour tout déplacement en dehors du territoire de la commune

Dans la mesure où les conditions seront remplies, une attestation de prise en charge totale ou partielle sera remise à l'intéressé.
Un registre de ces attestations sera tenu au secrétariat, comportant notamment la date de remise de l'attestation.

Le versement de cette aide est variable en fonction du quotient familial, suivant le barème ci-dessous :

- **Aide totale de .....% de la somme payée** pour un quotient familial **inférieur à 850 €**
- **Aide partielle .....% de la somme payée** pour un quotient familial **compris entre 850 € et 1200 €**

Chaque trimestre, au plus tard le dernier jour, le bénéficiaire fournira les factures du transporteur de son choix (exclusivement professionnel) au secrétariat accompagné du RIB.
Ces attestations mentionneront la date de chaque déplacement et le trajet effectué.

Le versement sera réalisé sur le compte du bénéficiaire

Après étude de sa demande, la commission administrative :

► SURSEOIT à cette décision. Martine PATRY, Nelly BOULEY-LESAGE et Michèle ALLIX se portent volontaires pour former un groupe de réflexion afin de réfléchir sur cette problématique.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**00**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	17

INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDES D'EPICERIE SOLIDAIRE

42 familles différentes sur 2023 ont pu bénéficier de l'épicerie solidaire.

12 demandes d'épicerie solidaire (12 pour la période d'octobre à décembre 23 et 3 en 2024).

BONS ALIMENTAIRES

D'octobre à décembre 2023 :

- 50.00 € pour une famille
- 50.00 € pour une famille
- 50.00 € pour une famille
- 40.00 € pour une famille
- 40.00 € pour une famille
- 40.00 € pour une famille

En 2024 :

- 40.00 € pour une famille
- 40.00 € pour une famille

BOURSES SPORT-CULTURE

D'octobre à décembre 2023 :

- 400.00 € pour des cours au club de Judo Tatami Lutin
- 132.00 € pour des cours de Judo au club Tatami Lutin

AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

6 demandes d'aide ont été transmises à la Communauté de communes Cœur de Nacre (4 d'octobre à décembre 2023 et 2 en 2024)

GOÛTER DANSANT DU 4 AVRIL

L'édition 2022 du Goûter Dansant a connu un franc succès avec la participation d'une cinquantaine de personnes. Mme CRENEL est heureuse de vous annoncer le retour de cet événement le 4 avril 2024 à la salle Brummel. Pour y assister, nous invitons les personnes intéressées à s'inscrire en mairie. Par ailleurs, Mme CRENEL recherche des bénévoles pour aider dans l'organisation en amont et pendant le thé dansant afin de garantir la réussite de ce moment. Brigitte WATRIN, Anne GUILLOU, Dominique FOULEY-DOURDAN et Michèle ALLIX se proposent pour aider à l'organisation.

MODALITÉS DU SALON DU BIEN-ÊTRE

Le salon du Bien-être, organisé en octobre 2023 durant la semaine bleue, a proposé une variété d'activités, dont une conférence sur la nutrition, des stands et des ateliers de sophrologie-relaxation, gymnastique adaptée, vélo santé, socio-coiffure, hypnothérapie, et zumba. Malgré ces offres enrichissantes, le salon a attiré peu de visiteurs. Mme CRENEL invite donc la commission à réfléchir à l'avenir de cet événement. Doit-on le renouveler ? Si oui, quelles en seraient les modalités d'organisation ?

Les membres décident de renouveler le salon du bien-être cette année. L'année dernière, un manque de communication pourrait expliquer le peu de fréquentation. Un groupe de réflexion composé de Brigitte WATRIN, Pascal LECARPENTIER, Martine ALLIX, Dominique FOULEY-DOURDAN et Sylvie STACCHETTI propose de travailler sur cet évènement.

MODALITES DE LA JOURNÉE DES ANCIENS

La Journée des Anciens à Barneville-Carteret en 2023 a vu une participation record de 150 personnes, organisée en deux journées (l'une en juin et l'autre en septembre). Cette affluence a engendré des difficultés logistiques, notamment pour les réservations de restaurant et les sorties en grand groupe. Face à ces défis, Mme CRENEL sollicite les membres de la commission afin de repenser l'organisation de cet événement. Faut-il maintenir cet évènement, limiter le nombre de participants, proposer plusieurs dates, ou envisager d'autres solutions pour maintenir la qualité et l'accessibilité de cette journée appréciée de tous ?

Les membres de la commission proposent de maintenir cet évènement et d'organiser cette journée sur deux ou trois jours suivants les sites et les restaurants retenus. La commission souhaite également revoir la participation demandée par les usagers. Ce point sera évoqué lors d'une prochaine commission.

APPEL À RÉFLEXION SUR LES ACTIONS DU CCAS

Mme CRENEL mobilise les membres du CCAS afin de réfléchir à de nouvelles actions susceptibles d'être mises en œuvre par le CCAS et pouvant répondre à un besoin des usagers. Toutes les idées sont les bienvenues.

Il est évoqué la nécessité de refaire la plaquette de présentation du C.C.A.S afin d'améliorer la communication et de se faire connaître auprès des personnes qui en auraient besoin. Mme FOULEY-DOURDAN et Mme STACCHETTI se portent volontaires afin de finaliser cette plaquette.

MUTUELLE COMMUNALE

L'ancienne mutuelle COMPLEVIE dont bénéficiait jusqu'à maintenant la commune par le biais de l'Association Familiale Laïque n'est plus accessible pour notre territoire.

Mme CRENEL souhaite donc informer les membres de la commission qu'elle mène actuellement une étude détaillée auprès de diverses compagnies d'assurance afin de proposer une mutuelle communale aux usagers de la commune. L'objectif principal de cette démarche est d'évaluer la faisabilité et les avantages potentiels d'offrir une mutuelle communale et ainsi faciliter l'accès aux soins à des prix compétitifs.

NOM DU PROCHAIN FOYER DES PERSONNES AGEES

Dans la cadre de l'extension de la maison de retraite Emera, il a été convenu avec celle-ci que le foyer actuel des personnes âgées situé aujourd'hui dans le Foyer Lucien Dauven où se retrouve actuellement l'association Club bel Automne sera situé au sein d'Emera dans un local prévu à cet effet. La qualité de ces nouveaux locaux apportera un réel confort à nos ainés. Dans ce contexte, il appartient au CCAS de proposer un nom pour le futur Foyer. Les membres sont invités à y réfléchir.

❖❖❖❖❖

La séance est levée à 20h10

Le Maire,
Philippe CHANU

Le Secrétaire de séance,
Anne GUILLOU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- LUC / MER -